

Nom du produit : 5-56
Ref.Nr.: BDS000240_2_20141024 (FR)
Date de création/révision : 24.10.14 Version : 2.1
Remplace : BDS000240_20130628

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

5-56
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 2 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié
Autres dangers :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

INFLAMMABLE	
Santé:	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Physique:	INFLAMMABLE
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H223 : Aérosol inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Informations additionnelles sur les dangers:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

Nom du produit : 5-56
 Ref.Nr.: BDS000240_2_20141024 (FR)
 Date de création/révision : 24.10.14 Version : 2.1
 Remplace : BDS000240_20130628

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	(926-141-6)	50-75	Xn	65-66	B
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	10-25	-	-	B
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium	68608-26-4	271-781-5	1-5	Xi	36	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	01-2119456620-43	64742-47-8	(926-141-6)	50-75	Asp. Tox. 1	H304	B
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)		-	-	10-25	-	-	B
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium		68608-26-4	271-781-5	1-5	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315,H319	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie



Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Contact avec la peau :	Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Symptômes: rougeur, douleur. Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections



Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)

Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
-----	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

la peau et les mains : Porter des gants
(nitrile)

les yeux : Porter des lunettes.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur CO₂.

couleur : Ambré.

odeur : Salicylate.

pH : Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition : Non connu.

Point d'éclair : 78 °C (en vase clos)

Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.

limite inférieure : Non connu.

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.82 g/cm³ (à 20°C).

Hydrosolubilité : S'émulsionne à l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C

Viscosité : < 7 mPa.s.

9.2. Autres informations

COV: 560 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié



Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Données ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non
IMDG - Marine pollutant: No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)
IMDG - Ems: F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX: 203
IATA/ICAO - CAO: 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Nom du produit :	5-56	Date de création/révision :	24.10.14 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000240_2_20141024 (FR)	Remplace :	BDS000240_20130628

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R36: Irritant pour les yeux.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*Explication des mentions de danger:

- : -

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.